

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez reconnaît l'importance de l'adoption et du maintien de saines habitudes de vie et de la pratique régulière de l'activité physique. La Municipalité appuie et encourage ses jeunes citoyens à adopter des habitudes en ce sens par son programme d'aide financière pour les activités de loisirs.

Activités non offertes par la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

Une contribution financière équivalant à 30 % du coût d'inscription à une activité peut être octroyée, sur demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal annuel de 150 \$ par citoyen de 17 ans et moins, et ce, selon les conditions suivantes :

- L'enfant doit être un(e) résident(e) de Saint-Alphonse-Rodriguez;
- L'activité pour laquelle la contribution est demandée doit être à caractère sportif, culturel ou scientifique;
- L'activité ne doit pas être offerte par la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;
- L'activité doit être offerte par un organisme à but non lucratif légalement constitué ou une entreprise légalement reconnue, possédant les qualifications et/ou certifications requises (des preuves peuvent être demandées);
- La contribution est applicable uniquement sur les frais d'inscription indiqués sur un reçu officiel déposé avec la demande;
- Les frais d'inscription exigés pour l'activité doivent être acquittés en totalité lors de la demande et le demandeur doit en présenter la preuve;
- La contribution peut être appliquée sur plusieurs activités, mais en aucun cas le total de ces contributions ne peut excéder 150 \$ par année par enfant.

Activités offertes par la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

Un rabais de 30 % est offert à tous les citoyens et citoyennes de 17 ans et moins qui s'inscrivent à un cours proposé par le service des loisirs de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez. Le prix indiqué dans la programmation est déjà réduit de 30 %. Aucune demande n'est nécessaire pour profiter de ce rabais.

Seront rejetées, toutes demandes concernant :

- Une participation à un programme sport-études, art-études ou concentration scolaire offert par les différentes institutions scolaires;
- Une participation à un camp de jour ou colonie de vacances spécialisé ou non;
- Une demande qui fait l'objet d'une autre contribution, subvention ou quelconque aide financière octroyée par la Municipalité;
- Toute pratique libre d'une activité de loisir;
- Un remboursement de frais de matériel, de transport, de location ou d'hébergement;
- Un remboursement relié à des frais de compétitions, de tournois, de spectacles, de prestations ou d'inscriptions à des concours.

Pour être recevable, toute demande d'aide financière doit être déposée **avant le 31 décembre** de l'année de la tenue de l'activité.

FORMULAIRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UNE ACTIVITÉ

Renseignements personnels

Identification de l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____

Identification du parent ou tuteur

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

Renseignements sur l'activité

Nom de l'activité : _____

Date de début de l'activité : _____

Date de fin de l'activité : _____

Nom de l'entreprise et/ou organisme qui offre l'activité : _____

Adresse : _____

Coût de l'inscription : _____ \$ (Veuillez joindre le reçu officiel)

Veillez envoyer le formulaire rempli et votre reçu officiel par courriel au loisirs@munsar.ca ou venir les porter directement à l'Hôtel de Ville (101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez)